

Index AI : PRE01/029/2012
20 January 2012

Amnesty exhorte l'Inde à nettoyer les dégâts provoqués par la raffinerie de Vedanta, après le rejet de son projet d'expansion

Les autorités indiennes doivent ordonner le nettoyage immédiat de la pollution causée par la raffinerie d'alumine de la compagnie minière Vedanta dans l'État d'Orissa, a déclaré Amnesty International vendredi 20 janvier après qu'une cour eut refusé de faire droit à une demande d'expansion qui aurait multiplié par six la taille de ce site.

La Haute Cour de l'État d'Orissa a ainsi rejeté le recours formé par Vedanta Aluminium – une filiale de l'entreprise Vedanta Resources, dont le siège se trouve au Royaume-Uni – afin que soit réexaminé une ordonnance similaire prononcée par un tribunal en juillet 2011. Vedanta a annoncé qu'elle contesterait ce jugement devant la Cour suprême indienne.

L'ordonnance de juillet 2011 avait confirmé la décision rendue par le gouvernement indien en août 2010, rejetant le projet de Vedanta Aluminium visant à multiplier par six la capacité de la raffinerie de Lanjigarh, après avoir conclu que ce projet bafouait les lois indiennes relatives à l'environnement.

Des recherches effectuées par Amnesty International et d'autres groupes locaux et internationaux ont attesté la gravité de la pollution que continuent à causer les activités de la raffinerie. Malgré la série de décisions rendues contre Vedanta, la compagnie minière n'a rien fait pour remédier à cette pollution.

« Ce jugement donne raison aux actions de protestation pacifiques que continue à mener la population locale près de Lanjigarh afin d'empêcher que cette expansion n'ait lieu, car elle conduirait à une pollution accrue des terres et des sources d'approvisionnement en eau », a déclaré Ramesh Gopalakrishnan, spécialiste de l'Inde à Amnesty International.

« Les autorités indiennes n'ont dit mot au sujet du nettoyage des dégâts causés par la raffinerie, ni à propos du suivi de l'état de santé des habitants de la zone. Elles doivent désormais passer à l'action », a-t-il ajouté.

La raffinerie et son bassin de boues rouges, qui sont en fonctionnement depuis quatre ans, ne respectent pas les normes nationales ni internationales en termes d'impact sur l'environnement, la société et les droits humains.

Le bassin de boues rouges, où sont déversés les dérivés toxiques des activités de la raffinerie, couvre une zone d'une superficie d'environ 38 hectares. Ce bassin est rempli à ras-bord et a subi de graves fuites durant la saison de la mousson l'an dernier.

La décision rendue par la Haute Cour signifie que Vedanta ne peut contourner les conditions fixées par le ministère indien de l'Environnement et des Forêts, qui prévoient que les projets d'expansion de la raffinerie doivent donner lieu à une nouvelle évaluation de l'impact environnemental et social, ainsi qu'à un processus de consultation du public.

Les habitants de 12 villages installés à proximité de cette gigantesque raffinerie – pour la plupart des groupes adivasis (aborigènes) majhis kondhs et des dalits (opprimés) qui vivent de l'agriculture – se battent depuis longtemps contre son extension.

Les résidents de Rengopalli, l'un de ces villages, se mobilisent contre la décision des autorités de l'État d'Orissa de prendre possession d'une des routes desservant cette localité dans le but de terminer la construction d'un second bassin de boues rouges pour la raffinerie.

« Les autorités de l'État doivent immédiatement consulter les populations concernées à propos de l'impact potentiel de la construction d'un second bassin de boues rouges », a poursuivi Ramesh Gopalakrishnan.

Le ministère indien de l'Environnement et des Forêts a refusé les projets présentés par Sterlite India, une autre filiale de Vedanta Resources, et par l'entreprise d'État Orissa Mining Corporation afin d'extraire de la bauxite dans les collines de Niyamgiri, près de Lanjigarh.

Le ministère a estimé que le projet d'extraction de bauxite proposé violerait les lois relatives à l'environnement et aux forêts, ainsi que les droits des adivasis dongria kondh.

Sterlite India et Orissa Mining Corporation font actuellement appel de cette décision. Leurs recours sont en instance devant le Tribunal vert national et la Cour suprême, respectivement.